



HAL
open science

Lectures : Habiller le droit

Jean-Sylvestre Bergé

► **To cite this version:**

| Jean-Sylvestre Bergé. Lectures : Habiller le droit. Recueil Dalloz, 2025, 39, pp.1886. <halshs-05390871>

HAL Id: halshs-05390871

<https://shs.hal.science/halshs-05390871v1>

Submitted on 10 Mar 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

Titre : Habiller le droit

Résumé : Dans le florilège des travaux d'initiation au droit publiés notamment en France, c'est plutôt une diversité des approches qui domine. Cet ouvrage de « culture juridique » est amené à occuper une place qui lui est propre par l'ambition qui est la sienne d'habiller le droit.

Vincent Forray, Sébastien Pimont, Culture juridique, SciencesPo Les Presses, collection « Les petites humanités » 2025, 503 p., ISBN 978-2-7246-4325-1

Compte rendu :

C'est un gros livre, qui alterne des présentations sur différents grands thèmes, des renvois systématiques à divers supports « à lire, à voir, à écouter » et des reproductions de documents.

Tout est ample dans cet ouvrage, les entrées comme les sorties.

L'entrée « culture juridique » explique le choix de la collection, qui compte à ce jour deux autres titres (« La culture écologique » et « La culture numérique »). Selon les auteurs, elle n'en a pas moins une signification propre en droit. La culture juridique c'est un « ensemble de valeurs, de croyances, de représentations, de savoirs » qui se donne un objectif : « interpréter l'actualité politique de l'État de droit et du droit ». Elle est déclinée au pluriel : la culture populaire, universitaire, professionnelle, comparée. C'est une culture parmi d'autres, qui se nourrit de traditions juridiques, d'une culture de l'État, d'une intention libérale, d'une promotion des droits fondamentaux. Elle a une forte dimension politique, que les auteurs « situent » (c'est le vocabulaire qu'ils retiennent) résolument dans cette première marche « État de droit » de leurs analyses, quitte à ouvrir ensuite les perspectives sur le phénomène droit en général et nombre de ses aspects en particulier.

Deux parties composent l'ouvrage. La première porte sur les « fonctions du droit ». Trois thèmes y sont envisagés : « gouverner par le droit », « contraindre et sanctionner », « instituer les sujets de droit ». La seconde a trait aux « formes du droit », avec une articulation autour de trois thèmes également : « des textes », « des procès » et « un savoir ».

À la suite de toutes ces entrées, qui recoupent bien des questions habituellement envisagées dans les ouvrages d'introduction au droit, on trouve une multitude, tout aussi ample, de points de sortie, et c'est sur cet aspect que nous voudrions nous attarder.

Un premier indicateur est livré par l'index qui comporte près de 450 entrées différentes. De très nombreux auteurs (juristes, philosophes, anthropologues, sociologues, politistes notamment) y figurent. Pour le vocabulaire, on trouve aussi bien des expressions juridiques généralistes, de

droit privé et de droit public, que des termes courants susceptibles de désigner les objets auxquels le droit s'intéresse.

Viennent ensuite les renvois systématiques à divers supports « à lire, à voir, à écouter ». Pour les écrits, ouvrages ou articles, chacune des références proposées est amenée par une petite explication de l'intérêt que l'on peut lui porter. De nombreux sites Internet sont mentionnés avec le même soin. Il en va également ainsi d'un certain nombre de vidéos et de podcasts.

Enfin, on va trouver d'assez nombreuses reproductions : photographies en tout genre (portraits, lieux, édifices, objets, situations), tableaux, affiches, couvertures et textes originaux, pictogrammes, schémas, illustrations, etc. Sans qu'il soit naturellement possible de mentionner toutes les occurrences, voici quelques exemples de documents reproduits, qui marquent ainsi cette volonté de V. Forray et S. Pimont de concrétiser les manifestations du droit. Nous en avons retenu six. Le premier intitulé « Un monde de brutes » (p. 11) est une reproduction de la Une de *Courrier international* en novembre 2018, où sont représentés des dirigeants de ce monde, affublés de battes de base-ball, nunchakus et autres gourdins, et prêts à en découdre, avec cette explication : « Les fossoyeurs des démocraties libérales. Sur tous les continents, les autocrates ont le vent en poupe et n'hésitent plus à user de leur force ». Le deuxième est une illustration par Fernand Léger du célèbre poème de Paul Éluard : « Liberté, j'écris ton nom » (p. 250), pour représenter ce que les auteurs appellent le « triomphe des droits subjectifs ». Le troisième est une double reproduction de la glose sur le Code de Justinien par Francisco d'Accorso (p. 316-317), illustrant une intertextualité du droit avec l'extrait de code proprement dit et ses exposés de premier et deuxième niveau, de plus en plus envahissants avec le temps. Le quatrième est une photographie de dossiers empilés au siège du tribunal (p. 381), avec cette légende (plus intemporelle qu'il n'y paraît) : « Après le confinement, les dossiers non traités se sont accumulés dans les juridictions ». Le cinquième est également une photographie : Gisèle Halimi (p. 414), dans sa robe de jeune avocate, au moment de ses premiers combats médiatiques pendant la guerre d'Algérie et au temps de la pénalisation de l'avortement. Le sixième et dernier document est encore une photographie : celle de notre École de la magistrature (p. 464), présentée comme « un autre lieu du savoir juridique ».

Ces multiples éléments sont autant d'habits du droit, absolument nécessaires à sa compréhension et sa discussion, spécialement quand il s'est agi de l'introduire comme ici par la pierre angulaire de l'État de droit. En somme, que de beaux chemins parcourus par cet ouvrage et ses deux auteurs.

Jean-Sylvestre Bergé